

Procès-verbal interne
de la 56e séance du 17 septembre 1954

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Présidence: | M. Rubattel |
| Absent: | M. Kobelt |
| Secrétaire: | M. Oser |
| Ouverture: 9 heures | Clôture: 12 heures 50 |

Communications du chef du département politique

Délégation suisse dans la commission d'armistice en Corée.

Le chef du département politique a pris l'avis des commissions des affaires étrangères au sujet de la question du maintien de la délégation suisse dans la commission d'armistice en Corée. L'avis unanime est que la délégation suisse ne doit pas être retirée. La commission des affaires étrangères du Conseil national est d'avis qu'une interpellation à ce sujet serait inopportune. Elle envisage en revanche, pour la session d'automne, une interpellation concernant la politique générale, interpellation qui sera développée et à laquelle il sera répondu en décembre.

M. Feldmann fait une réserve concernant un passage du rapport du département politique, mais qui ne touche pas au principe du maintien de la délégation.

Le Conseil constate qu'il n'a rien à objecter contre le dépôt d'une interpellation sur la politique générale. Si une interpellation sur le maintien de la délégation suisse dans la commission d'armistice devait être déposée par un conseiller national n'agissant pas sur mandat de la commission des affaires étrangères, le Conseil avisera.

Fête nationale chinoise.

La délégation suisse dans la commission d'armistice est invitée par le gouvernement de la République populaire chinoise à envoyer un certain nombre de ses membres à Pékin pour l'anniversaire de la République. Il s'agirait de remercier le gouvernement chinois mais de décliner l'invitation, la délégation n'entretenant pas de relations directes avec le gouvernement. Rien n'empêcherait en revanche la délégation d'accepter, sur place, une invitation des autorités militaires chinoises.

Décès de Monseigneur Bernardini.

Le chef du département politique donne connaissance de la lettre par laquelle la Secrétairerie d'Etat remercie le Conseil fédéral de ses condoléances.

Conférence asiatique de Genève.

Le vice-ministre des affaires étrangères a remercié notre ministre à Moscou de l'hospitalité offerte par la Suisse à la délégation soviétique à la conférence de Genève et des mesures prises pour faciliter les choses à ladite délégation.

Postulat Duttweiler.

M. Duttweiler a développé en juin un postulat sur la Suisse et l'ONU. Le chef du département politique lui ayant dit qu'il demanderait au Conseil fédéral l'autorisation de rejeter le postulat, il vient de faire savoir qu'il renonce à la première partie pour permettre l'acceptation du postulat. Le chef du département politique se fait autoriser à rejeter le postulat même ainsi délesté.

Déclaration concernant l'industrie horlogère.

M. Duttweiler a l'intention d'opposer une contre-déclaration à la déclaration que le président du Conseil national se propose de faire à l'ouverture de la session au sujet de la décision du président des USA.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil au sujet de l'utilité des déclarations envisagées par les présidents des chambres. La conclusion en est que le chef du département politique, après avoir pris l'avis du ministre Schaffner, reverra la chose avec les deux présidents et cherchera à régler l'affaire pour le mieux, ~~après avoir pris l'avis du ministre Schaffner.~~

Propositions écrites

Département politique

Nomination d'arbitres par le Tribunal fédéral sur la base d'une convention entre l'Iran et un consortium pétrolier.

Le Conseil fédéral adopte la proposition du département politique, dans l'idée que le chef du département prendra encore contact avec le président du Tribunal, pour ne pas froisser cette autorité par une décision prise sans qu'elle ait été consultée d'une manière ou d'une autre.

Visite d'une escadre de la police navale à Bâle.

Le Conseil adopte la proposition du département politique, dans l'idée que le chef de ce département s'assurera encore de l'accord du gouvernement bâlois et règlera la question de savoir si les autorités suisses devront être représentées par un conseiller d'Etat de Bâle ou un officier de la place.

Département de l'intérieurPro Helvetia

La proposition du département de l'intérieur donne lieu à un échange de vues entre le chef de ce département (qui expose la nécessité d'augmenter la subvention) et le chef du département des finances et des douanes (qui fait valoir la nécessité d'une compression des dépenses). Le chef du département des finances et des douanes ayant proposé une solution transactionnelle (800.000 fr. au lieu d'un million), la proposition retourne au département de l'intérieur, pour étude de cette solution.

Département militaireQuestion Algöver

Le projet de réponse du Conseil fédéral étant considéré comme incomplet, la proposition retourne au département militaire, avec invitation à traiter aussi les chiffres 2 et 3 de la question.

Département des finances et des douanesBudget de la Confédération pour 1955 et exposé des mesures entrant en considération en cas de rejet de l'arrêté fédéral sur le régime financier

L'exposé écrit du chef du département des finances et des douanes donne lieu à un échange de vues sur l'intérêt qu'il y a - ou qu'il n'y a pas - à annoncer au public que le budget pour 1956 pourra être à peu près équilibré. Le Conseil ayant décidé de ne pas publier de communiqué, la question devient sans objet. Pour le reste, le Conseil prend connaissance des intentions du département des finances et des douanes concernant les mesures à envisager pour assurer les ressources nécessaires et diminuer les dépenses. Il remet à plus tard sa décision, tant pour les questions principales que pour le détail. Cette décision devra intervenir le 26 octobre, mais sera préparée par des discussions préliminaires, portant notamment sur les dépenses militaires.

Département de l'économie publiqueQuestion Käch

La question Käch retourne au département de l'économie publique, le chef de ce département devant encore éclaircir un point.

Département des postes et des chemins de ferTélévision. Extension au Tessin

Un exposé du département des postes et des chemins de fer donne au Conseil l'occasion d'un échange de vues sur divers aspects du problème de la télévision, tant juridiques que techniques. La conclusion en est qu'aucune décision ne peut être prise avant que le Conseil soit mieux renseigné. Le département des postes et des chemins de fer lui remettra un rapport sur les conditions de la réception en Suisse.

Communications orales des membres du Conseil

(Umfrage)

Radio Genève

Le chef du département des postes et des chemins de fer renseigne le Conseil fédéral sur les faits qui ont amené le licenciement d'une collaboratrice de Radio Genève (incident lors d'une réception offerte par la délégation chinoise lors de la conférence asiatique).

Industrie horlogère

Le chef du département politique donne connaissance d'un télégramme annonçant l'ouverture d'une enquête aux Etats-Unis contre des importateurs de montres suisses et de pièces détachées.

Compétence de la délégation des finances

Deux lettres de la délégation des finances donnent l'occasion au chef du département des finances et des douanes de faire des réserves sur la conception que la délégation a de sa compétence. Le Conseil décide que le département de justice et police examinera cette question de compétence et que les départements qui ont reçu des lettres dans lesquelles la délégation émet des prétentions pouvant dépasser sa compétence les lui remettront également.

Postulat Crittin concernant une réforme administrative et autres mesures

Le Conseil autorise le chef du département des finances et des douanes à ne pas répondre au postulat Crittin durant la prochaine session, ceci pour le cas où l'auteur ne serait pas disposé à le retirer.

Réception à la légation de Chine

Le Conseil fédéral y sera représenté par M. Petitpierre.

Exposition nationale d'agriculture.

(Voir le procès-verbal des décisions)

Successeur de M. Zipfel

M. Zipfel se retirera à la fin de l'année prochaine, il s'agit de lui chercher un successeur. Le chef du département de l'économie publique se fait autoriser à amorcer des démarches pour la nomination de M. Hummler, des Ateliers mécaniques à Vevey.

Affaire Müller-Aubry (Plastica)

M. le Président de la Confédération fait rapport sur l'état de l'affaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans modification.
